

**Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale
du 18 février 2020**

Réf. 1242

Erick Malouin et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée et d'un-e mandataire pour le campus du 6220
3. Adoption de l'ordre du jour (**document joint**)
4. Adoption du procès-verbal des assemblées des 28 et 30 janvier 2020 (**document joint**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élections au Bureau syndical et au CAP
7. Élection au comité pré-CRT
 - a) Nomination des greffiers-ères (3)
 - b) Élection
8. Négos sectorielles : deuxième vague de consultation – thèmes de la précarité et de la formation continue (**document à venir**)
9. Tunis (**document joint 9**)
10. Questions diverses
11. Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue

Alexandre D. Lahaie souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il informe qu'il y a deux postes vacants de délégués-es des chargés-es de cours au Bureau syndical. Il reste que deux réunions d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, plusieurs dates et lieux pour les assemblées ont changé.

2. Nomination à la présidence d'assemblée et d'un mandataire

Le comité exécutif propose Erick Malouin à titre de président d'assemblée et David Legris-Tremblay à titre de mandataire de la diffusion au 6220. Ils sont élus.

Erick souligne la présence de Benoît Lacoursière, secrétaire général de la FNEEQ et de Salomé Mercier-Nicole, stagiaire en relations industrielles à la FNEEQ. L'assemblée consent à sa présence à titre d'observatrice.

3. Adoption de l'ordre du jour

Erick fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Pascale Gravel,
l'adoption de l'ordre du jour.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue les 28 et 30 janvier 2020

Alexandre annonce une correction à la page 3, à l'avant-dernier paragraphe du point 8, soit de corriger l'appellation du « *Guide de gestion de la prolifération des moisissures en milieu scolaire* ».

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Ann Comtois,

l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue les 28 et 30 janvier 2020 tel que modifié.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

- **Télé-enseignement.** La demande de moratoire a été expliquée et déposée au Collège. Nous attendons une réponse. Par ailleurs, le syndicat organise une demi-journée de réflexion sur le télé-enseignement le mercredi 18 mars en après-midi à la suite de l'assemblée générale.
- **Grève à la Coop Maisonneuve.** Le regroupement cégep a donné un appui au Syndicat des travailleurs-euses de la Coop. Il a invité ses syndicats membres à faire un don et envoyer une lettre d'appui à faire parvenir à la directrice générale par intérim. Un modèle de lettre d'appui pour les profs va aussi être disponible dans l'infolettre d'aujourd'hui. Une pétition a été déposée le 11 février par les membres de la Coop afin qu'une assemblée soit tenue d'ici le 3 mars. Il invite à surveiller la date et à participer à l'assemblée.

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Martin Lachapelle, appuyé par Nicole Lefebvre,

d'admettre à titre de nouveaux et nouvelles membres : Christiane Friedrichi, soins infirmiers, Caroline Geoffrion, techniques d'hygiène dentaire, Mylène Tremblay, lettres, arts et histoire de l'art ainsi qu'Étienne Tétreault, physique.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Ann Comtois, appuyé par Geneviève Hébert,

d'entériner David Chapdelaine, à titre de délégué du département de techniques auxiliaire de la justice au Bureau syndical.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élection au comité pré-CRT

Johanne Verge, présidente d'élection et Dina Di Domenico, secrétaire se joignent à nous. Elle rappelle le nom des scrutatrices élues à la dernière assemblée : Ann Comtois, Pascale Gravel et Chantal Poirier et invite l'assemblée à élire trois personnes pour agir à titre de greffier-ère.

a. Élection des greffiers ou greffières

Nicole Lefebvre, Amélie Hébert et Isabelle Bergevin se proposent pour agir à titre de greffières.

ÉLUES PAR ACCLAMATION

b. Comité exécutif

Johanne informe l'assemblée que nous avons reçu une candidature, soit de Geneviève Hébert. Une élection à scrutin secret doit se tenir, car la candidate doit être élue à une majorité absolue. Elle indique qu'elle doit quitter l'assemblée et qu'elle annoncera le résultat du vote à son retour ou par courriel après l'assemblée.

À la suite du dépouillement des boîtes de scrutin, **Johanne Verge déclare Geneviève Hébert**
ÉLUE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

8. Négos sectorielles : deuxième vague de consultation – thèmes Précarité et Formation continue

Andréane St-Hilaire explique le nouveau déroulement proposé par le comité exécutif, soit qu'elle présentera d'abord le sens des demandes formulées par les profs lors de la consultation locale (via les cartons dans les départements). Par la suite, l'assemblée pourra les proposer à titre d'amendement à la proposition principale, un amendement à la fois, puis des discussions sur l'amendement suivront. Certaines demandes ont été regroupées. Après avoir traité ces demandes, il sera encore possible de présenter de nouvelles demandes-amendements. Elle précise que toutes les demandes formulées qui concernent la Ci seront traitées lors de la consultation sur les thématiques *tâches et ressources* en mars.

PROPOSITION PRINCIPALE

Le comité exécutif propose
d'adopter les demandes sur la précarité (1 à 8) et formation continue (1 à 2) telles que formulées par le comité de négo de la FNEEQ (document joint).

THÉMATIQUE PRÉCARITÉ

Andréane présente l'amendement A.

Questions et interventions.

AMENDEMENT (A)

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Isabelle Bergevin,
d'ajouter une nouvelle demande à la thématique précarité : "Qu'il ne soit pas possible de refuser un cours à un professeur à moins qu'il ait obtenu son temps plein année ou que celui-ci lui soit accordé".

AMENDEMENT ADOPTÉ LA MAJORITÉ

Andréane présente l'amendement C qui serait intégré à la demande 1 sur la précarité.

AMENDEMENT (C)

D'intégrer à la demande 1 de la thématique précarité: « Encourager la scission d'une tâche ».

AMENDEMENT PAS REPRIS

Andréane présente l'amendement D.

AMENDEMENT (D)

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Roxana Paniagua Humeres,
d'ajouter une nouvelle demande à la thématique précarité : « Créer un système de répartition des précaires sans tâche où ils auraient priorité dans d'autres cégeps sur des tâches non attribuées où il faut aller en embauche ».

Questions et interventions.

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Christopher Pitchon,
de modifier l'amendement par : « De créer un système de passerelle efficace de répartition permettant aux précaires sans tâche pleine où ils auraient priorité dans d'autres cégeps sur l'accès à des tâches non attribuées dans des Collèges où il faut aller en embauche.

**SOUS-AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ
AMENDEMENT (D) REJETÉ À LA MAJORITÉ**

Questions et interventions.

AMENDEMENT (D-2)

Il est proposé par Jérôme Champagne, appuyé par Jacinthe Bédard,
d'ajouter une nouvelle demande à la thématique précarité : « Créer un système qui permet au précaire qui perd sa tâche au profit d'un MED de se faire proposer en priorité la charge suivante du Collège d'origine du MED si aucun précaire n'a plus d'ancienneté que lui dans ce Collège ».

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ

Andréane présente les demandes E et F, puisqu'elles s'apparentent.

AMENDEMENT (E)

Il est proposé par Marc-André Houle, appuyé par Roxana Paniagua Humeres,
de modifier la demande 4 de la thématique précarité par « Baisser le nombre d'unités de la charge individuelle requis pour devenir enseignante ou enseignant à temps complet à 70 et injecter les ressources en conséquence ».

Questions et interventions.

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Nicole Lefebvre
de modifier l'amendement E par : « Pour les charges partielles ou un enseignant payé à la CI, baisser le nombre d'unités de la charge individuelle requis pour devenir enseignante ou enseignant à temps complet à 70 et injecter les ressources en conséquence. »

SOUS-AMENDEMENT ADOPTÉ LA MAJORITÉ

Faute de temps, l'amendement « E » amendé est laissé sur table.

9. Tunis
10. Questions diverses
11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 12 h 02.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Erick Malouin
Président d'assemblée